

La constitution

M. Ittinuar: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Je crois qu'il fallait s'attendre à cela. J'ai rappelé un fait historique et j'ai bien dit que je n'entendais pas par là porter atteinte à la province de Terre-Neuve ou à ses habitants. Les causes pour lesquelles ils se battent présentement m'inspirent le plus grand respect parce qu'elles sont analogues à celles pour lesquelles nous combattons dans le Nord. J'espère que le député de Saint-Jean-Est acceptera mes excuses.

M. Benjamín: Vous ne lui en devez pas.

M. Ittinuar: Je le répète, je vois là une analogie avec la présente résolution, parce que je pense que c'est l'arme qui aura finalement raison de nous en tant que peuple. Je le crois sincèrement.

Permettez-moi, avant de commencer, d'énoncer une prémisses: la résolution sur la constitution dont la Chambre est actuellement saisie fait fi des autochtones et de la place qui leur revient de droit dans la société canadienne.

M. Nielsen: Elle ne tient aucun compte du Nord.

M. Ittinuar: Le député du Yukon (M. Nielsen) m'interrompt pour dire que le même sort est réservé au Nord en général; j'y reviendrai dans quelques instants. Cette résolution perpétue l'idée que les autochtones sont quantité négligeable dans le contexte national. Je suis aussi fier que n'importe qui à la Chambre d'être Canadien mais il me faut tenter de faire comprendre aux gens que les autochtones ne sont pas des vestiges romantiques d'un passé qu'il convient d'oublier et passer sous silence dans le processus visant à créer un nouveau Canada. Nous avons contribué à bâtir le Canada depuis ses débuts et bien longtemps avant.

Il y a quelques minutes, le député du Yukon a dit que la résolution ne tient pas compte du Nord. Bientôt, les ressources du Nord tiendront une place importante dans l'économie canadienne. Pourtant, comme le premier ministre (M. Trudeau) me le disait l'année dernière, les territoires du Nord-Ouest n'ont absolument pas voix au chapitre dans la rédaction de la constitution du Canada. Je suis certain que le député du Yukon partage ces sentiments.

M. Nielsen: Je les partage.

M. Ittinuar: En ce qui nous concerne, les Inuit ne sont pas un peuple conquis et ils ne l'ont jamais été. Dans la plupart des cas, les autochtones ont accepté les immigrants venus d'Europe et les ont aidés à explorer notre pays et à s'adapter à son environnement âpre et inconnu. Ce n'est peut-être pas aussi vrai pour le Sud que dans le cas du Nord. J'aurais des anecdotes à raconter sur les explorateurs et sur leurs impressions lors de la découverte du Nord. Ils avaient tendance à dire «Guidé par un Esquimau, j'ai découvert cette île». Je n'en dirai pas plus long là-dessus.

Dans les premières années de la présence européenne au Canada, on reconnaissait la légitimité des droits des autochtones, même si on ne les respectait pas toujours. Dans la proclamation royale de 1763, le roi d'Angleterre a voulu interdire l'établissement des blancs sur les terres indiennes et déclara que ces terres pouvaient être acquises par la Couronne seulement par voie de traités. Les autochtones formèrent des alliances et conclurent des traités avec les Européens; ils luttèrent même à leurs côtés pour défendre le Canada pendant la guerre de la révolution et la guerre de 1812. J'ose dire que des autochtones ont aussi combattu dans la deuxième guerre

mondiale. Malheureusement, à l'époque où fut rédigé l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, les autorités tenaient déjà les autochtones pour acquis. Encore ici, je ne le reproche pas aux Pères de la Confédération. Mais l'article 91(24) de la loi le prouve.

Par l'article 91(24) de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, les autochtones—ou, comme on nous appelle, les autochtones—étaient réduits au statut de problème administratif. C'est un peu comme cela qu'on nous conçoit encore aujourd'hui. On accordait donc au gouvernement fédéral compétence sur les Indiens et sur les terres réservées à leur usage. Mais l'Acte n'imposait aucune obligation constitutionnelle au gouvernement fédéral d'adopter d'autres mesures législatives concernant les autochtones. Néanmoins, le gouvernement a adopté la loi sur les Indiens qui n'accorde aucun droit juridique ni aucun statut particulier aux autochtones. Il s'agit simplement d'une loi portant sur l'administration des affaires indiennes. Telle est la situation à l'heure actuelle.

Je veux insister là-dessus, car trop souvent même ceux qui sont bien intentionnés se méprennent au sujet de l'administration des affaires indiennes. La loi sur les Indiens ne garantit nullement les droits autochtones et aucune disposition de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique ne reconnaît ni ne protège ces droits. L'Acte de l'Amérique du Nord britannique accorde la primauté au Parlement qui pourrait à n'importe quel moment adopter une loi en vue d'abolir ces droits. A l'heure actuelle, je ne crois pas que le Parlement exerce la moindre suprématie, car le parti d'en face veut faire avaler cette résolution à la Chambre. La chose est regrettable. Les députés d'en face remporteraient une victoire beaucoup plus glorieuse s'ils écoutaient les députés de ce côté-ci de la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Ittinuar: Je crois que la loi sur les Indiens est trop paternaliste, car elle confie au gouvernement fédéral l'administration des Indiens et des terres indiennes. Aucune mesure législative spéciale n'a été édictée, c'est pourquoi il n'en existe pas. Fait intéressant, il y a deux ou trois décennies, le gouvernement fédéral a fait déménager les Inuit—ou les Esquimaux comme certains nous appellent—de la province de Québec et de certaines régions des territoires vers des endroits comme Grise Fiord et Resolute Bay, afin de déclarer sa souveraineté sur ces îles de l'Arctique. Nous avons déclaré la souveraineté pour le Canada, mais jamais le respect de cette souveraineté n'a été réciproque, puisque nous n'avons pas pu prendre part aux consultations sur les modifications à apporter à la constitution.

Une voix: C'est honteux!

M. Ittinuar: Le gouvernement devrait changer son fusil d'épaule. Le gouvernement était peut-être animé de bonnes intentions, mais sa tutelle est un échec lamentable, et la pauvreté, la maladie et le chômage sévissent encore dans bien des collectivités autochtones.

Je défie n'importe quel député d'aller visiter certaines réserves où la maladie, le chômage et la pauvreté font plus de ravages que dans n'importe quelle autre région du Canada. Je défie n'importe quel député de m'accompagner là-bas, et j'espère que certains relèveront ce défi. Il y a dans la circonscription de certains députés des réserves où les autochtones n'ont pas droit aux mêmes chances que les autres. J'espère que les